

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « ROCHEBRUNE – IZOARD – VALLEE DE LA CERVEYRETTE »

9 avril 2015
Mairie – Guillestre

Présents :

Robert Raymond, Mairie de l'Argentière-la-Bessée
Sébastien Fine, Maire de Villard St-Pancrace
Mathieu Antoine, Président du PNR du Queyras
Jean-Franck Vioujas, Maire de Cervières
Emilie Genelot, site Natura 2000 Steppique durancien et queyrassin
Matthieu Chaney, ONF
Laurent Blanchard, ONF
Jean-Pierre Brunet, agriculteur à Cervières
Bernadette Brunet, Présidente de l'association d'étude et de sauvegarde de la vallée de Cervières
Claudine Potin, DDT des Hautes-Alpes (SEEF)
Anne Goussot, Parc naturel régional du Queyras

Excusés :

Stéphane Barelle, président du comité de pilotage (2008/2015)
Claude Rémy, Arnica Montana
Mairie d'Eygliers
Mairie de St-Crépin
CEN PACA

Pré-COPIE :

Un pré-copil a lieu entre élus du site pour l'élection du président du comité de pilotage.
Suite aux élections municipales de 2014, un nouveau président doit être élu. Jean-Franck Vioujas se présente et est élu avec aucune abstention ni opposition (3 votes pour).

La DDT présente quelques rappels sur Natura 2000, sa mise en œuvre au niveau national et départemental, ainsi que sur le rôle du comité de pilotage et informe de la modification de l'arrêté de composition des membres du COPIL.

Jean-Franck Vioujas demande quel rôle peut avoir le PNR du Queyras sur les communes hors périmètre du Parc et si son investissement n'est pas plus important sur les communes du PNRQ. Mathieu Antoine précise que le Parc est jugé sur son action globale sur les sites et que les communes hors PNR bénéficient donc du même investissement que celles du Parc. Anne Goussot ajoute que Cervières est la commune du site sur laquelle le plus grand nombre d'actions ont été menées depuis 6 ans.

Pour Sébastien Fine, la démarche Natura 2000 est positive, puisqu'elle permet notamment un soutien à l'agriculture et permet le maintien des agriculteurs sur sa commune.

COPIL :

Présentation de la DDT sur Natura 2000 puis présentation du PNRQ des actions menées depuis 2009 et des perspectives jusque 2017.

Discussions :

Le COPIL ne s'est pas réuni depuis 2011, ce qui dépasse largement le pas de temps prévu pour les réunions de COPIL. Ceci est dû principalement aux empêchements de Stéphane Barelle en 2012/2013 puis d'Anne Goussot en 2014 (COPIL prévu en octobre annulé).

Concernant le Marais du Bourget et les travaux sur le sentier, il reste des éléments non réalisés : il faut voir quelle était la répartition prévue entre CPIE et commune pour les faire.

Bernadette Brunet s'interroge sur la Haute-Route des Escartons : quel est le tracé exact ? Quelles activités sont concernées ? Quels impacts cela peut-il avoir ? N'est-ce pas soumis à évaluation des incidences ?

Ce genre de dispositifs n'est pas soumis à évaluation des incidences s'il n'y a pas de création de sentier. Claudine Potin indique que l'outil Géotope existe afin de protéger le patrimoine géologique et pourrait être mis en place au Chenaillet.

Bernadette Brunet se pose aussi la question de la fréquentation possible par les VTT du sentier botanique à Cervières. Ce sentier est à remettre en état. Il faudrait éviter toute dégradation par les VTT (à voir s'il y a besoin de prendre un arrêté municipal pour interdire cette pratique sur ce sentier). Pour la réhabilitation du sentier botanique, voir s'il est inscrit au plan départemental des espaces, sites et itinéraires. Voir aussi si les parcelles sur lesquelles il est situé sont déclarées à la PAC pour étudier l'option « contrat Natura 2000 ».

Concernant l'étude des forêts anciennes du site : Bernadette Brunet indique que des travaux sont en cours par une étudiante sur l'évolution des forêts, au travers de l'utilisation des bois dans la construction.

Pour Mathieu Antoine, il est important que les informations sur les actions menées soient diffusées (études, suivis...). Le site internet départemental permet de trouver ces infos, de même que celui de la DREAL PACA.

Mathieu Antoine souligne qu'en termes de perspectives d'actions, il serait souhaitable qu'un programme d'actions sur plusieurs années soit mis en place avec le président du COPIL.

Bernadette et Jean-Pierre Brunet font part de leur étonnement concernant les coupes de bois réalisées sur Cervières avec une abatteuse et des dégâts occasionnés.

Pour Matthieu Chaney, ce genre d'exploitation forestière va se généraliser à l'avenir : la recherche de la rentabilité pousse vers la mécanisation. Il ajoute que l'exploitation mécanisée n'engendre pas forcément plus de dégâts que le bûcheronnage : même si l'impact est important en termes paysagers, la protection des espèces et du milieu peut être meilleure avec une exploitation mécanisée. Cela dépend aussi du type de milieu : une ouverture à l'abatteuse dans une pinède à crochet sera très favorable aux milieux fermés. Ainsi, le milieu n'est pas nécessairement plus impacté avec une abatteuse qu'avec une exploitation manuelle.

Laurent Blanchard ajoute que l'exploitation mécanique a aussi des avantages, notamment en termes de rapidité d'action ou sur le tassement des sols : du fait des branches abattues restant au sol, celui-ci sera moins tassé que lors d'une exploitation manuelle. L'important est d'expliquer les choses car il est vrai qu'une coupe mécanique, un peu plus forte et plus rapide qu'une coupe manuelle, peut induire un choc.

Concernant le lien entre Natura 2000 et exploitations forestières, Laurent Blanchard indique que les coupes ne sont pas soumises à évaluation des incidences. Seul le plan de gestion forestier doit être conforme avec les objectifs du document d'objectifs en site Natura 2000. Les seules « contraintes » s'exerçant par rapport à la sylviculture en site Natura 2000 concernent l'obligation de réaliser une évaluation des incidences lors de la création de pistes forestières.

Par rapport au site « oiseaux » du Bois des Ayes, Laurent Blanchard précise que le plan de gestion de la réserve biologique dirigée est en cours de rédaction par Jean-Christophe Gattus à l'ONF. Par ailleurs, un diagnostic de l'habitat d'hivernage du tétras-lyre a été réalisé cet hiver pour connaître les sites de présence de cette espèce en hiver, afin de mener, si nécessaire, des actions de protection. A priori, le Bois des Ayes lui-même n'est pas un secteur très fréquenté par l'espèce en hiver.

Perspectives financières :

La DDT fournit quelques éléments budgétaires mais ceux-ci restent à ce jour incertains. Des précisions seront donc apportées dès que les éléments seront connus.

Pour les contrats Natura 2000, le contenu des actions finançables et les conditions d'engagement ne sont pas encore connus ; il paraît donc difficile d'engager des contrats Natura 2000 en 2015.